

Chers alpagistes

Le printemps approche à grands pas ; les beaux jours sont d'ailleurs déjà arrivés. Les derniers préparatifs pour l'été prochain sont en cours.

Je suis toujours ravi de rencontrer des alpagistes motivés travaillant depuis des décennies, ainsi que les nouveaux venus.

L'économie alpestre est admirée et appréciée. Pour que cela reste le cas, nous avons besoin de conditions-cadres permettant de générer suffisamment de valeur ajoutée. La stratégie du Conseil fédéral doit être corrigée. Des réductions douanières de 20 à 30% sont prévues. Nous ne pouvons pas les accepter. Actuellement, la situation est encore bonne ; surtout dans le secteur de la viande. Ces rendements sont d'une grande importance pour l'agriculture de montagne.

En plus des produits de qualité que nous offrons, il est très important que nous utilisions au mieux les paiements directs obtenus dans le cadre de la PA 2014-2017. Ils nous permettent notamment d'entretenir les pâturages, de lutter contre les mauvaises herbes ou de rénover des bâtiments, pour ne citer que quelques exemples.

Parce que l'on observe comment nous utilisons cet argent, nous devons démontrer que ces fonds sont utilisés judicieusement. Ainsi, une majorité du Parlement continuera à nous soutenir.

Quant au problème des grands carnivores, c'est une question non résolue qui complique, voire empêche l'exploitation de certains alpages. C'est pourquoi nous suivons de près la révision de la loi sur la chasse, qui sera abordée par le Conseil des Etats. Dans ce cadre, nous adopterons une résolution à l'attention du Parlement, lors de notre Assemblée générale du 29 juin à Balsthal.

Merci beaucoup pour votre excellent travail et tout de bon pour votre saison d'estivage.

Votre Président



Consultation sur le train d'ordonnances 2018

La consultation sur le train d'ordonnances 2018, qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019, se poursuivra jusqu'au 4 mai. Pour l'économie alpine, il est important de remplacer les dispositions pour les estivages de courte durée par une contribution pour les animaux traits. Tous les animaux laitiers doivent être soutenus de la même façon. Cette proposition a été élaborée au sein d'un groupe de travail composé sur une base paritaire, conformément au cahier des charges de l'OFAG.

Cela devrait permettre une égalité de traitement pour tous les animaux laitiers se trouvant

dans les zones d'estivage et éviter les doubles paiements. La SSEA soutient cette solution. Notre organisation s'est également engagée à adapter les exigences, quant au bien-être des animaux (SST/SRPA) détenus dans des exploitations de montagne.

Révision du guide pour l'estimation de la valeur de rendement agricole

Le 1er avril 2018, le Conseil fédéral a édicté une version révisée du guide pour l'estimation de la valeur de rendement agricole. La valeur

de rendement des pâturages d'estivage augmente de 10 %, ce qui est comparable à un sol de mauvaise qualité. Alors que la valeur des étables d'estivage reste la même, celle des cabanes disposant d'un certain confort augmente de 5 à 10%. Les fromageries d'alpage, comprenant des locaux techniques et commerciaux supplémentaires, ainsi que des cuisines spacieuses, sont aussi mieux évaluées. Selon l'alpage, le loyer augmente de 10 à 30%. Aucune augmentation de loyer (éventuellement une augmentation modérée) n'est fixée lorsque les charges du propriétaire ont déjà été compensées par une hausse de loyer.

Markus Hobi, Comité SSEA

Révision de la loi sur la chasse

Dans le cadre de la révision de la loi sur la chasse, la SSEA coordonne les recommandations des organisations concernées, en collaboration avec l'Union suisse des paysans. Ces considérations sont effectuées dans l'optique des délibérations de la Commission de l'environnement du Conseil des Etats (CEATE-E). Car c'est cette dernière qui est responsable de la révision de la loi sur la chasse. Pour la SSEA, il est nécessaire de réduire le statut de protection dont bénéficie le loup et de donner la priorité à l'élevage, dans les zones d'estivage.

Sangliers et économie alpestre – des relations tendues

Depuis les années 80, on assiste à une forte augmentation du nombre de sangliers en Europe. Si seuls 60 sangliers ont été tirés en Suisse en 1970, ce chiffre a grimpé à 2'000 en 1995 et à plus de 1'000 animaux, pour le seul canton de Vaud, en 2017.

Dans les zones d'estivage, les dégâts aux herbages sont de plus en plus importants, entraînant des pertes de rendement. Sur les alpages, la pose de clôtures électriques adaptées n'est guère envisageable, notamment pour des raisons topographiques. Seule une

régularisation des sangliers offre une certaine efficacité. Les dégâts sont à annoncer immédiatement au surveillant de la faune, afin d'établir un constat et de chiffrer les indemnités. La remise en état des pâturages nécessite un travail considérable. L'engagement de volontaires montagne ou de civilistes doit souvent être envisagé.

Bernard Stuby, Comité SSEA

www.volontairesmontagne.ch

Modèle de contrat pour personnel d'alpage

Le personnel d'alpage compétent est précieux. Ces personnes fournissent un travail inestimable en faveur de l'économie alpestre. Par conséquent, les conditions d'emploi et de salaire doivent être équitables.

Dans certains cantons, il existe des contrats types pour le personnel d'alpage, comprenant des échelles de salaires. Le canton de Berne a créé un modèle de contrat qui a été élaboré en collaboration avec la SSEA.

Le contrat est conforme aux exigences légales. La SSEA recommande d'utiliser ces contrats-types.

SPAA AgriTop sur l'alpage

Les responsables d'alpage doivent assurer la sécurité des employés. Le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) organise des formations, afin que les agriculteurs et responsables d'alpage puissent se conformer aux exigences légales. Les cours de répétition sont obligatoires tous les trois ans. Il est également possible de désigner une personne chargée de vérifier les règles de sécurité au sein de plusieurs exploitations, afin qu'elle suive ces cours.

<https://www.bul.ch/fr/agritop-f/agritop-alpage.html>

Téléphonie IP pour les alpages

En collaboration avec Swisscom, la SSEA cherche des solutions pour les alpages devant s'adapter au nouveau standard téléphonique. Le passage à la téléphonie numérique IP nécessite des transformations, notamment pour disposer d'une alimentation électrique indépendante. Au cours des trois derniers mois, environ 190 alpages ne disposant pas des installations adéquates se sont annoncés auprès de la SSEA. Chaque cas est analysé et catégorisé, en fonction de l'emplacement et de l'équipement existant. Dans les semaines à venir, la SSEA contactera les personnes qui se sont manifestées pour leur transmettre des informations. Si Swisscom vous annonce une coupure de la ligne téléphonique durant la période d'estivage, il faut immédiatement prendre contact avec le secrétariat de la SSEA.

www.alpwirtschaft.ch/aktuell/umstellung-auf-ip-telefonie/

Etude d'Agroscope

L'étude d'Agroscope sur l'agent pathogène *Staphylococcus aureus* - touchant les pâtes dures et extra-dures - démontre que les denrées fabriquées conformément aux directives de la SSEA sont des produits sûrs du point de vue de la sécurité alimentaire.

Toutefois, certaines souches de *Staph. aureus*, en particulier le génotype B hautement infectieux, peuvent également former des toxines dans les fromages à pâte dure ou extra-dure. Les résultats soulignent l'importance de l'hygiène, en particulier lors de la surveillance des mamelles et du stockage du lait, conformément aux exigences de la SSEA. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire (OSAV) transmettra des informations complémentaires sur le sujet.

29^{ème} Journée internationale des alpages

La société d'économie alpestre d'Oberbayern propose cette année une rencontre à Garmisch - Partenkirchen. Des présentations et des discussions sont prévues sur les thèmes de l'économie alpestre, du recyclage de la laine de mouton, de la gestion de la faune sauvage ou encore du suivi des animaux estivés. Il sera aussi possible de visiter deux alpages de la région. Cette manifestation se tiendra du 11 au 13 juillet 2018. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante :

www.almwirtschaft.net

Calendrier

Assemblée générale SSEA 2018

29 juin 14:00 - Balsthal (SO)

30 juin 08:30 excursion - Balsthal (SO)